

COMPTE RENDU N°03/22
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 28 MARS 2022 A 20H00

Présents : GINDRE D., BUSSIERE P., VACELET J., FRATER P., VERDENET P., MIGER G., RICHARD M.C., CERIGNAT N., LANOY P. GIET S, MELET J., CHEVALIER M., JACOTEY F., PAILLARD A.

Excusée : DRUFT M.,

Secrétaire séance : VERDENET P.

Le compte rendu de la séance du lundi 28 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal : lundi 02 mai 2022

ORDRE DU JOUR

I] COMPTES RENDUS DELEGATIONS :

Monsieur le Maire :

- Conseil communautaire du 17 mars 2022

- * Rapport d'activités 2021 du Grand Dole : Le maire informe que ce document est consultable en mairie.
- * Installation de deux nouveaux conseillers communautaires et désignation de représentants : HERRMANN N., BREMOND G., BURTIN N
- * Election complémentaire de vice-présidents : le nombre passe de 9 à 12 : GAUTHRAY-GUYENET T., MONNERET C., ROY J.Y..
- * Modification du règlement du fonds de concours
- * Avenant au mandat pour la réalisation d'un espace de coworking dans les anciens locaux du buffet de la gare
- * Rapport de la CLECT
- * Création d'un comité social territorial commun entre le Grand Dole, la ville de Dole et le CCAS
- * Attribution d'aide à l'immobilier d'entreprises : 3000 € pour la SAS LES TILLEULS à Rochefort/Nenon
- * Bilan foncier 2021
- * Renonciation à acquérir suite à mise en demeure et suppression d'une servitude d'urbanisme zone portuaire à Dole.
- * Acquisition à SOLVAY des terrains de sports sur les communes de Damparis et Tavaux
- * Cession de terrain à la société AXDOM, à la SARL du Vergy, à la SCI JYR INVEST
- * Conclusion d'un bail à construction entre le Grand Dole et la Commune du Deschaux
- * Extension de la zone d'activités de Rochefort Sur Nenon
- * Modification des règlements intérieurs des accueils de loisirs

- Madame BUSSIERE :

- Commission développement économique :
Bilan du fonds Régional des Territoires : 85 entreprises ont été aidées sur le territoire dont 1 à Brevans-
Reconduction de la Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprises – Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises : l'hotel restaurant « les Tilleuls » à Rochefort sur Nenon – Ouverture du capital de l'Agence Economique Régionale de BFC- Cession de terrains à la Ste du Vergy de Saint Aubin – Jyr Invest à Tavaux – Axtom à Rochefort sur Nenon :activité d'assemblage et la logistique de matériel électrique :projet de création de 150 emplois - Vente chèques K DOLE : 77 entreprises et 777 particuliers ont en profité – Ouverture de magasins : Grain de malice PAP Dole – Esprit à la place de Jennifer Dole – déplacement de Mondial tissus de Dole à Choisey -

II VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES : délibération :

Le maire rappelle les nouvelles modalités de vote des taux depuis 2021 :

Avec la disparition de la taxe d'habitation, le nouveau taux pivot devient le taux de foncier bâti. Le conseil municipal décide de maintenir le taux de taxe foncière à 36.45 % et le taux de taxe foncière non bâti à 25.95 % soit un produit attendu de 268 602 €. Sur ce montant il faut ajouter le montant de taxe d'habitation de 2 363 € et enlever le montant de la contribution sur le coefficient correcteur d'un montant de 110 010 € soit un produit attendu de 160 955 €. Délibération votée à l'unanimité. Monsieur VERDENET suggère d'insérer un article dans le prochain brevannais pour informer les habitants du maintien des taux des taxes. Mme VACELET précise que cette explication sera mise avec la présentation du budget.

III] BUDGET PRIMITIF 2022 : Délibération

Le budget de l'exercice 2022 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 542 649.46 € et en investissement pour un montant de 174 649.69 €. Le Maire rappelle les différents travaux prévus : Réalisation d'un parking au lotissement les Bourguignons, voirie rue du château d'eau vers la sortie de la méthanisation, réfection d'une partie du chemin des Topes, place de la mairie, tables extérieures école, plaque jardin du souvenir, alimentation électrique sur les poteaux pour illuminations, divers. Délibération favorable par le conseil municipal qui a adopté le budget à l'unanimité.

Lors de la présentation du budget, M. VERDENET propose d'étudier la possibilité de baisser le chauffage des écoles, et salle association le soir et le wk car il a constaté à la salle des associations un vendredi soir une chaleur excessive et les thermostats des radiateurs réglés au maximum. Le maire solutionnera ce problème. Le maire répond à la question de Mme CERIGNAT lors du dernier conseil sur le calcul du montant des droits de mutation : pour les communes de moins de 5000 hab, les droits de mutation ne correspondent pas aux ventes qui ont été effectuées sur leur territoire mais aux

ventes qui ont eu lieu dans les communes jurassiennes de – de 5000 hab et d'une clé de répartition décidée par le conseil départemental.

Cette taxe est perçue par le département qui la répartit proportionnellement aux communes en fonction de la population, du niveau des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal.

IV] SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN : délibération

Le Maire propose aux élus de contribuer au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) pour apporter notre soutien au peuple ukrainien en versant une aide exceptionnelle de 700 € (environ 1€ par habitant).

Le conseil municipal accepte cette proposition et cette aide de 700 € sera imputée au compte 6574 du budget communal. Délibération votée à l'unanimité.

IV] PARTICIPATION RACCORDEMENT RESEAU D'EAU RUE DU CHATEAU D'EAU : délibération à retirer :

Le maire rappelle que Monsieur le Sous-Préfet lui a demandé de retirer la délibération sur la participation financière au raccordement de l'extension du réseau d'eau rue du château d'eau. Ce retrait avait été acté en séance de conseil. Mais une délibération doit être rédigée pour retirer cette décision. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide le retrait de la délibération du conseil municipal n°02/21 du 22 février 2021. Le Maire précise qu'il n'a pas eu de retour de Monsieur le Sous-Préfet concernant la prise en charge des frais inhérents à l'extension de ce réseau d'eau afin qu'il trouve une solution à ce problème.

VI] SUPPRESSION REGIE TENNIS :

En date du 19 novembre 2018, le conseil municipal a supprimé la régie recettes pour l'encaissement des abonnements du court de tennis. Compte tenu de l'ancienneté des cautions versées pour la période 1998-2018 et les montants concernés dont le montant unitaire de la caution est de 10 € soit une somme totale de 250 €, le Maire propose d'intégrer ses fonds en recette de fonctionnement du budget de la commune. Le conseil municipal décide d'intégrer les cautions de la régie tennis d'un montant total de 250 € en recette de fonctionnement. Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire :

- **Structure fixe** : le maire confirme que le zonage du PLUi où doit être construite la structure fixe doit être modifié pour réaliser ce projet.
- **Assemblée générale du SIERD** : M. LANOY participera à cette réunion prévue le mercredi 30 mars. Le maire lui propose de parler du problème rencontré concernant l'extension du réseau rue du château d'eau et de demander si le syndicat a été saisi par le sous-Préfet.
- **Inauguration méthanisation** : l'usine a été inaugurée le vendredi 4 mars avec journée portes ouvertes le samedi 5 mars 2022 .
- **Maison France Services** : le maire informe qu'il a visité la maison France services à Moisy qui vous accompagne dans vos différentes démarches administratives. Différents partenaires tiennent des permanences dans cet établissement (caf, caisse retraite, etc..). Mme BUSSIERE précise qu'il en existe une au centre olympe de gouge aux mesnils pasteur à Dole.
- **Réunion avec ENEDIS** : le maire a rencontré ENEDIS pour le déplacement du poteau place de la mare
- **Commission bois du 21 mars** : Du bois d'œuvre sera à vendre cette année dans les parcelles 13 et 14. Le maire a réuni la commission bois pour proposer soit la vente sur pied ou façonner en bordure de route. La commission est favorable à la seconde solution. Approbation du conseil.
- **Voie Grévy** : le maire informe qu'une conférence sur l'histoire de la ligne Grévy est organisée le vendredi 1^{er} avril pour les personnes intéressées. Le maire ne pouvant s'y rendre étant retenu par deux assemblées générales le même jour.

Infos et questions des conseillers municipaux :

Mme BUSSIERE : Des problèmes d'odeurs ont été constatés et semblent provenir du SICTOM; ce dernier demande de le prévenir ou Mme BUSSIERE dès que ces odeurs se remanifesteront.

M. VERDENET demande si la commune est toujours autorisée à mettre du désherbant dans les allées du cimetière. le maire répond dans l'affirmative. M VERDENET propose si toutefois nous n'y étions plus autorisés, de semer de la pelouse. Le maire pense que c'est un travail important et précise que toutes les parties entre tombes sont à la charge des concessionnaires.

Séance levée vers 21h30

Le Maire, Denis GINDRET

